Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070124R-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260701/24 :
CNFPT – vœu relatif au maintien du produit de la cotisation du CNFPT
Rapporteur : Franck VALLEIN

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Madeleine TOSTEN, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE
Absents représentés : Karl HURTAUD a donné pouvoir à Laurent HARNOIS, Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Carine PUREN a donné pouvoir à Claire DEAN, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS, Claudine BOULAIRE a donné pouvoir à Nathalie TROCHU
Absents excusés : Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Jean-Pierre LAURENT
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 21 - Pouvoirs : 5 - Votants : 26
Secrétaire de séance : Bruno SEVERE
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 21 conseillers municipaux présents

---

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale est l'organisme chargé de la formation des agents de la fonction publique territoriale. Son action est financée par une cotisation obligatoire versée par les collectivités, représentant 0,9 % de leur masse salariale.
Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit de plafonner les recettes issues de cette cotisation à 397 millions d'euros. Cette mesure entraînerait une perte estimée à 45 millions d'euros pour le CNFPT, sans diminution des cotisations versées par les collectivités. Selon l'établissement, cette somme correspond notamment au financement des frais de déplacement des stagiaires ou à la création d'un centre de formation pour les policiers municipaux.
Face à cette situation, le conseil d'administration du CNFPT a exprimé son inquiétude quant aux conséquences sur ses capacités d'action. Le Conseil régional d'orientation de Bretagne, ainsi que les organisations syndicales et les associations d'élus, se sont également opposés à cette mesure, considérant qu'elle pénalise les moyens consacrés à la formation des agents territoriaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PRONONCE son soutien au vœu porté par le Conseil régional d'orientation de Bretagne, ci-annexé.**

PLUNERET, le 2 juillet 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070124R-DE